

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 7 avril 2014 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Gilles Lamoureux, Claude Ménard et Roger Benjamin.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

**071-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

**072-2014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Claude Ménard, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 mars 2014, tel que lu.

Adopté.

**073-2014 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Luc Fortin et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 mars 2014, pour les chèques #1556 au #2078 totalisant 538 529,16 \$ et les chèques du règlement #468-2012 et 483-2013.

Adopté.

**074-2014 CORRESPONDANCES**

Aucune.

**075-2014 ADOPTION DU RÈGLEMENT #499-2014 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Verchères est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable ;

En conséquence, il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement remplace le règlement #470-2012 et ses amendements.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2014 et les exercices financiers suivants.

## **ARTICLE 4**

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 18 400 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 6 134 \$.

## **ARTICLE 5**

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

Maire suppléant : 5 % de la rémunération du maire par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

## **ARTICLE 6**

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédant prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédant lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

## **ARTICLE 7**

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant aux taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Pour établir ce taux :

- 1° on soustrait, de l'indice établi pour le deuxième mois de décembre précédant l'exercice visé, celui qui a été établi pour le troisième mois de décembre précédant cet exercice ;
- 2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour le troisième mois de décembre précédant l'exercice visé.

Lorsque le résultat de l'indexation est un nombre comportant une partie décimale, on tient compte uniquement des deux premières décimales et, dans le cas où la troisième décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, on augmente de 1 la deuxième décimale.

## **ARTICLE 8**

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **ARTICLE 9**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté.

**076-2014 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #500-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 VISANT À PERMETTRE LES CONSTRUCTIONS ET USAGES MULTIFAMILIAUX EN ZONE C-8, C-11 ET C-16**

Monsieur Luc Fortin donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage pour permettre les constructions et usages multifamiliaux en zone C-8, C-11 et C-16, sera présenté à une séance ultérieure. Le projet de règlement est déposé.

Demande est faite en même temps, de la dispense de lecture du règlement ci-devant remis aux membres du conseil, le tout conforme au code municipal.

**077-2014 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #500-2014-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 VISANT À PERMETTRE LES CONSTRUCTIONS ET USAGES MULTIFAMILIAUX EN ZONE C-8, C-11 ET C-16**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme reconnaît la compatibilité entre les usages commerciaux et résidentiels dans ces zones;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter le groupe d'usage multifamilial dans ces zones sur la montée Calixa-Lavallée;

CONSIDÉRANT l'encadrement par le P.I.I.A. pour les projets de redéveloppement des terrains dans ce secteur;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement #500-2014-1 et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

**ARTICLE 1**

Le règlement de zonage de la municipalité portant le #443-2010 est modifié à l'annexe B par l'ajout aux grilles des usages et normes pour les zones C-8, C-11 et C-16 des dispositions suivantes :

- Est ajouté aux usages permis, le groupe 1400 – MULTIFAMILIAL pour lequel les normes spécifiques applicables aux bâtiments principaux sont les suivantes :

Structure du bâtiment : isolée  
Marge avant minimale : 6,10 m  
Marge arrière minimale : 7,60 m  
Marge latérale minimale : 4,00 m  
Marges latérales totales minimales : 8,00 m  
Nombre d'étages maximal : 3  
Rapport espace bâti/terrain, maximal : 50 %

Notes particulières : Tout projet de requalification, reconstruction de site ou de transformation d'un bâtiment existant doit respecter les critères du P.I.I.A. qui s'applique sur la montée Calixa-Lavallée.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

**078-2014 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #501-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE #380-2004 CONCERNANT LES RECONSTRUCTIONS ET LE REDÉVELOPPEMENT DES TERRAINS SUR LA MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE ENTRE LE COURS D'EAU JARRET ET LA VOIE FERRÉE**

Monsieur Claude Ménard donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur le P.I.I.A. concernant les reconstructions et le redéveloppement des terrains sur la montée Calixa-Lavallée, sera présenté à une séance ultérieure. Le projet de règlement est déposé.

Demande est faite en même temps, de la dispense de lecture du règlement ci-devant remis aux membres du conseil, le tout conforme au code municipal.

**079-2014 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #501-2014-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE #380-2004 CONCERNANT LES RECONSTRUCTIONS ET LE REDÉVELOPPEMENT DES TERRAINS SUR LA MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE ENTRE LE COURS D'EAU JARRET ET LA VOIE FERRÉE**

Considérant que le plan d'urbanisme de la municipalité a pour objectif de maintenir une qualité d'intégration des constructions neuves et des transformations des bâtiments existants sur son territoire;

Considérant que le plan d'urbanisme autorise la fonction résidentielle dans les zones commerciales de ce secteur;

Considérant les pressions et demandes en densification et requalification de site sur la montée Calixa-Lavallée;

Considérant qu'il est opportun d'encadrer tout projet de redéveloppement des terrains situés sur la montée Calixa-Lavallée;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Roger Benjamin et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

**ARTICLE 1**

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #380-2004 est modifié à l'article 3 par l'ajout à la suite du dernier paragraphe, du suivant :

*« Les travaux de redéveloppement des terrains sur la montée Calixa-Lavallée, entre le cours d'eau Jarret et la voie ferrée, lesquels comportent plus de 2 unités de logement ou une modification importante des bâtiments existants ».*

**ARTICLE 2**

Ce règlement sur les P.I.I.A. est modifié par l'ajout à la suite du Chapitre 3 du suivant :

**Chapitre 4 OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX TRAVAUX DE REDÉVELOPPEMENT DE CERTAINS IMMEUBLES SUR LA MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE**

**Article 39 GÉNÉRALITÉS**

1) Objectifs

- a) Maintenir une qualité d'intégration des constructions neuves et des transformations des bâtiments existants dans la trame visuelle de la montée Calixa-Lavallée;
- b) Créer des milieux de vie villageois et à l'échelle humaine;

- c) Respecter le civisme et l'ensoleillement envers le voisinage des projets.

2) Critères

- a) Le mode d'implantation et les hauteurs de reconstruction devront s'harmoniser avec le contexte de la trame adjacente immédiate du projet;
- b) Le nombre de logements possible est établi en tenant compte de la taille des logements, du nombre de cases de stationnement exigées pour ces logements et des espaces engazonnés ou paysagés nécessaires au projet;
- c) L'implantation des bâtiments devra être dotée de marge assurant l'ensoleillement des logements et celui des propriétés voisines;
- d) Les constructions et les aménagements extérieurs respecteront la quiétude des voisins immédiats.

**Article 40 ACCESSIBILITÉ**

1) Objectifs

- a) Assurer la sécurité des usagers du chemin public;
- b) Garantir les visibilités des sorties de stationnement;
- c) Donner une priorité aux déplacements piétons.

2) Critères

- a) Les aires de stationnement sont aménagées dans les cours arrière et latérales;
- b) La configuration des aires de stationnement facilite la cueillette des ordures et des matières résiduelles en minimisant les manœuvres dans le chemin public;
- c) L'emplacement des accès au chemin public tient compte de la sécurité et de la visibilité des automobilistes;
- d) Les accès vers les stationnements sont facilement repérables;
- e) Les modes de déplacement actif (vélo et piéton) ont des facilités protégées.

**Article 41 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

1) Objectifs

- a) Gérer les eaux de ruissellement;
- b) Offrir un cadre de vie agréable et paysagé;
- c) Tenir compte de la topographie naturelle.

2) Critères

- a) L'aménagement du terrain doit offrir des espaces de verdure aux occupants et favoriser la plantation d'arbres;
- b) Le niveau final d'aménagement du terrain ne devra pas aggraver les servitudes de ruissellement;
- c) Les eaux de ruissellement devront se gérer sur le site et leurs rejets aux conduites municipales doivent respecter la capacité hydraulique des infrastructures;
- d) Les façades des propriétés doivent être aménagées et favoriser la plantation d'arbres selon les principes du bon arbre au bon endroit.

## **Article 42 ARCHITECTURE**

- 1) Objectifs
  - a) Harmoniser les gabarits et les volumes des constructions neuves;
  - b) Maintenir des façades accueillantes sur la montée Calixa-Lavallée;
  - c) Conserver le caractère villageois de Verchères;
  - d) Assurer une trame visuelle agréable
- 2) Critères
  - a) Une plus grande différence dans les hauteurs de construction de bâtiments adjacents entraîne une plus grande marge de recul entre eux pour favoriser l'ensoleillement;
  - b) La composition architecturale des façades sur la montée comportera des attributs dynamiques et ornementaux rappelant certains traits villageois, tant pour les matériaux que les accessoires;
  - c) Il n'y aura pas deux (2) façades identiques;
  - d) Les bâtiments accessoires s'harmoniseront avec le bâtiment principal de par leur forme, leur matériau et leur couleur;
  - e) Une nouvelle construction ou un rajout doit former un ensemble cohérent avec l'environnement immédiat tant dans les gabarits, la forme architecturale, les matériaux de parement que par les couleurs.

## **Article 43 PARTICULARITÉS**

- 1) Objectifs
  - a) Préserver certains traits particuliers ou identitaires présents sur la montée Calixa-Lavallée;
  - b) Assurer la sécurité des piétons;
  - c) Améliorer la canopée de ce secteur.
- 2) Critères
  - a) Le passage piéton (lot 89-10) entre les rues Marie-Anne-Larose et Calixa-Lavallée doit être protégé, sécurisé et utiliser strictement pour les piétons;
  - b) Pour les propriétés sises entre les adresses #31 et #45 montée Calixa-Lavallée, tout projet devra tenir compte de la topographie en pente des terrains existants et la respecter ;
  - c) Les triangles de visibilité sécuritaires doivent être respectés à l'intersection de la voie ferrée;
  - d) L'aménagement et les constructions des terrains aux abords de l'intersection des rues Duvernay et Calixa-Lavallée devront tenir compte de la sécurité des déplacements routiers, à vélo et à pied;
  - e) Tout projet de reconstruction doit comporter la plantation d'au moins 1 arbre en façade et de plusieurs autres sur le terrain de grosseur et d'espèce assurant leur survie.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

080-2014

**SOUSSIONS S14-03-19 TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES BUSSIÈRES ET AUTRES**

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu que les soumissions reçues soient versées aux archives de la Municipalité :

Soumissionnaires	Prix
A & J.L. Bourgeois Ltée	1 719 501,70 \$
Excavations Darche Inc.	1 759 726,35 \$
Excavation Civil Pro Inc.	1 959 391,88 \$
Construction DJL Inc.	2 025 325,26 \$
Les Entreprises Claude Chagnon Inc.	2 091 038,60 \$
Danis Construction Inc.	2 115 000,00 \$
R. Racicot Ltée	2 312 526,67 \$
Gersol	2 367 735,89 \$

Suite à l'analyse des soumissions faite par Génipur, il est résolu de retenir la plus basse soumission conforme soit celle de **A & J.L. Bourgeois** au montant de **1 719 501,70 \$** taxes incluses.

Adopté.

081-2014

**SOUSSIONS S14-03-27 : CONSTRUCTION D'UN CHALET AU PARC PASSE-PARTOUT**

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu que les soumissions reçues soient versées aux archives de la Municipalité :

Soumissionnaires	Prix
Construction Beaulieu Bergeron	448 789,00 \$
Constructions R.D.J. Inc.	457 260,00 \$
Construction Belfor Inc.	473 997,00 \$
Construction Stam Inc.	495 900,00 \$
Senterre Entrepreneur Général Inc.	496 522,00 \$
Constructions Pier-Jal Inc.	498 318,00 \$
Axe Construction	498 750,00 \$
Construction Bugère Inc.	508 631,31 \$

Le prix étant plus élevé que le budget prévu pour ce projet, il est résolu de rejeter l'ensemble des soumissions et de revoir le projet.

Adopté.

082-2014

**SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 6 AU 12 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT que le Québec promouvoit l'action bénévole et la reconnaissance de nos concitoyens qui contribuent à l'essor de la vie communautaire par le bénévolat avec la tenue de la Semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 6 au 12 avril 2014;

CONSIDÉRANT l'importance du bénévolat dans la vie de notre communauté par la grande variété d'actions bénévoles et la grande diversité des gens qui posent ces gestes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères tient à encourager et soutenir la participation bénévole dans toutes les couches de la population;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Benjamin, appuyé par madame Michèle Tremblay de proclamer la semaine du 6 au 12 avril 2014, SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE dans notre Municipalité.

Adopté.

**083-2014 PERMISSION DE VOIRIE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Verchères se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$.

Que Luc Forcier, directeur général est responsable pour signe les permis. La résolution sera valide pour une période de 12 mois à compter de l'adoption des présentes.

Adopté.

**084-2014 ENGAGEMENT TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT**

Considérant que la municipalité doit faire des suivis dans les dossiers de vidanges de fosse septique et de l'agrile du frêne;

Considérant l'appel d'offres de stage et les candidats passés en entrevue;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Roger Benjamin et il est résolu d'approuver les recommandations du comité pour l'engagement de **madame Audrey Lacroix**, diplômée en environnement, pour le poste de technicienne en environnement pour l'été 2014 à raison de 15 \$/hre.

Adopté.

**085-2014 ENGAGEMENT D'UN ASSISTANT-INSEPECTEUR AU SERVICE D'URBANISME**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux d'engager **madame Runnells Gyabaah** pour le poste d'assistant-inspecteur en bâtiment pour 15 semaines (12 mai au 22 août 2014) à raison de 35 heures/semaine au taux horaire de 15 \$/hre. Celle-ci pourra être appelée au besoin en dehors de la période de 15 semaines.

Adopté.

**086-2014 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE CYCL-O-NATURE**

Il est proposé par monsieur Roger Benjamin, appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu de faire une demande d'autorisation auprès du Ministère des Transports du Québec pour le passage du Cycl-O-Nature sur la montée et viaduc montée de la Calixa-Lavallée, le 16 août 2014.

Adopté.

**087-2014 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2014**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité de mandater madame Suzanne Gingras pour présenter et signer la demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2014.

Adopté.

**088-2014 RENOUVELLEMENT CONTRAT POUR L'ENTRETIEN GAZON**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur André Dansereau et unanimement résolu de renouveler le contrat suivant avec l'entreprise LDG :

- Entretien du gazon au cimetière (5 613,50 \$ plus taxes);
- Entretien du gazon de certains espaces publics (12 739,45 \$ plus taxes).

Le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats dans ce dossier.

Adopté.



**089-2014**

**RÉSOLUTION D'APPUI FQM : ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL**

**CONSIDÉRANT** que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**CONSIDÉRANT** que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

**CONSIDÉRANT** qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

**CONSIDÉRANT** que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

**CONSIDÉRANT** que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

**CONSIDÉRANT** le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité de:

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

**DE TRANSMETTRE** copie de la résolution aux personnes suivantes : premier ministre du Québec, ministre des Finances, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, chef de l'opposition officielle, chef du deuxième groupe d'opposition, président de l'Union des municipalités du Québec et président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté.

**090-2014**

**AFFICHAGE P.I.I.A. : 66 MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE**

Une demande d'affichage est déposée pour un nouveau commerce au 66 montée Calixa-Lavallée.

**CONSIDÉRANT** l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu unanimement d'autoriser l'enseigne dans la structure au chemin, mais avec des couleurs sobres et une calligraphie rappelant l'enseigne sur le mur de façade; et d'autoriser l'enseigne sur le mur de façade telle que proposée et de refuser celle prévue sur le mur arrière pour non-conformité d'emplacement.

Adopté.

**091-2014 APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DE COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

Il est proposé par monsieur Roger Benjamin, appuyé par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu de nommer Sylvie Bissonnette, mandataire pour déposer la demande : Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes au Ministère de la Culture et des Communications 2014-2015.

Adopté.

**092-2014 RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET GAZ MÉTRO**

**Attendu que** les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

**Attendu que** la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

**Attendu qu'**il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

**Attendu que** depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

**Attendu qu'**il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

**Attendu que** l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

**Attendu que** l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

**Attendu que** le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

**Attendu qu'**il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité:

**QUE** les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

**QUE** copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

Adopté.

**093-2014      AUTORISATION DE PASSAGE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – 15 JUIN 2014**

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Roger Benjamin et unanimement résolu d'autoriser le passage du Grand Défi Pierre Lavoie sur le territoire de la Municipalité de Verchères, le 15 juin 2014.

Adopté.

**094-2014      CONTRAT POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL : VERCHÈRES EN MUSIQUE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire organiser un festival de musique en août 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas l'expertise nécessaire à l'organisation d'un tel festival de musique

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas les ressources nécessaires à l'organisation d'un tel festival de musique

CONSIDÉRANT que Musique sur le Fleuve enr., via madame Suzie Auclair, a par le passé organisé à maintes reprises le festival Musique sur le Fleuve

CONSIDÉRANT que Musique sur le Fleuve enr., via madame Suzie Auclair, a l'expertise pour organiser un tel festival de musique

Il est proposé par monsieur Luc Fortin, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement d'autoriser Suzanne Gingras à procéder à signer le contrat avec Musique sur le Fleuve enr., ou avec Suzie Auclair ainsi qu'avec tous les fournisseurs nécessaires à la réalisation du projet Verchères en musique. Contrat de 12 989,63 \$.

Adopté.

**095-2014      DEMANDE CPTAQ : 1021 ROUTE MARIE-VICTORIN**

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de terrain ou d'espaces disponibles en périmètre urbain pour la construction unifamiliale. Les 2 ou 3 espaces libres ou à requalifier doivent être occupés par de la plus forte densité exigée par le PMAD.

CONSIDÉRANT que le projet est en zone « déstructurée » au régional et en zone RU-3 au municipal permettant l'usage résidentiel sur ce lot;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Roger Benjamin et résolu unanimement de faire savoir à la CPTAQ que le projet est conforme aux règlements municipaux et régionaux.

Adopté.

**096-2014      DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PRIMEAU – STATION DE POMPAGE SAINTE-FAMILLE**

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Primeau pour la station de pompage Sainte-Famille.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire pour cette demande.

De mandater la firme CIMA+ pour nous accompagner dans la préparation de la demande d'aide financière.

De confirmer que la Municipalité de Verchères s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adopté.

**097-2014 DÉMISSION DE MONSIEUR CLAUDE BOIVIN**

Il est proposé par monsieur Roger Benajamin, appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Claude Boivin.

Adopté.

**098-2014 ANNULATION DE CARTE DE CRÉDIT**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement de faire annuler la carte de crédit au nom de Claude Boivin.

Adopté.

**099-2014 FONDS INTERMUNICIPAL DE DÉFENSE DE L'EAU (FIDE)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères a adopté un règlement sur la protection des sources d'eau selon le modèle « Saint-Bonaventure »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères désire participer au fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE);

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu d'autoriser notre contribution au fonds intermunicipal de défense de l'eau.

Un chèque au montant de 2 950 \$ sera libellé au nom de Me Jacques Lafond in trust. Celui-ci sera versé au compte en fidéicomis du fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) confié à Me Jacques Lafond, notaire.

Le tout sera adressé à madame Claire Côté, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bonaventure.

Adopté.

**100-2014 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

**101-2014 CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h50, la séance est levée sur la proposition de monsieur Luc Fortin, appuyé par monsieur Roger Benjamin.

Adopté.

L'assemblée est close.

*Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Alexandre Bélisle, maire

\_\_\_\_\_  
Luc Forcier, sec.très.

**102-2014** Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_ . . . \_\_\_\_\_

## Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 7 avril 2014

### **Question concernant le contrat pour « Verchères en Musique » :**

La Municipalité désire poursuivre l'offre de diffusion de la culture à Verchères. L'organisme Musique sur le Fleuve ne pouvant pas poursuivre ses opérations, la Municipalité donne un contrat à Madame Suzie Auclair pour organiser une série de spectacles.

### **Questions sur l'utilisation de la Vieille caserne :**

Celle-ci est vouée à la diffusion de la culture. Si des projets nous sont soumis pour cette fin, nous allons les favoriser. Cette année, la Vieille caserne sera louée quelques soirs par un groupe qui présentera une série de spectacles de musique. L'ensemble des frais de l'activité est pris en charge par ce groupe qui chargera un prix d'entrée pour couvrir leurs frais.

### **Question concernant le P.I.I.A. sur l'affichage au 66 montée Calixa-Lavallée :**

Un citoyen mentionne que l'affiche à l'arrière du bâtiment est déjà installée. Suite à l'adoption de la résolution du conseil à ce sujet, le commerce sera avisé que l'affichage arrière est non conforme et qu'il doit enlever l'affiche.

### **Demande d'un citoyen étant préoccupé par la circulation des trains. Celui-ci demande une présentation du sujet par le Service de Sécurité Incendie :**

Le Service de Sécurité Incendie est en lien avec le CN pour la préparation des interventions. Les informations pointues qu'ils obtiennent ne peuvent pas être dévoilées. De plus, le rôle du Service de Sécurité Incendie n'est pas de faire de la communication. À plusieurs reprises, la Municipalité a fait des communications dans « Le Reflet » sur les mesures d'urgence. Nous prenons note qu'il faut le faire encore.

### **Monsieur Massicotte est félicité pour son travail dans la répartition des contributions dans la Branche 29 du Ruisseau Coderre :**

Celui-ci doit travailler souvent avec de grandes contraintes de fiabilité des données dans le boisé de Verchères. Celui-ci a fait preuve de beaucoup de rigueur.

### **Une personne demande si le chalet du parc Passe-Partout est la propriété de la Municipalité :**

Oui. Dans le dossier de la patinoire multifonctionnelle, le chalet a été retiré du projet en fonction des coûts trop élevés. Nous devrions aller en soumission pour la patinoire ce printemps et la construction devrait se faire à partir de la fin d'août. Nous rappelons que le projet de patinoire comprend une surface en pavage particulier, des bandes qui seront là à l'année et l'installation de paniers de basketball. Il n'y a pas de toit et pas de système de réfrigération.

**Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.**

**MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES**

**APPROBATION DES COMPTES**

CHÈQUES #1556AU #1559  
 CHÈQUES #1562 AU #1563  
 CHÈQUES #1871 AU #1877  
 CHÈQUES #1900 AU #2024  
 CHÈQUES #2036 AU #2053  
 CHÈQUES #2057 AU #2078

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	327.66 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	36 781.70 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	657.43 \$
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE	227.03 \$
PR	GAZ MÉTRO	GAZ	493.60 \$
PR	BELL Canada	TÉLÉPHONE	5 120.47 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	57.26 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FÉVRIER 2014)	127.47 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (FÉVRIER 2014)	43.34 \$
PR	S.Q.A.E.	CAPITAL ET INTÉRÊTS (SQAE)	728.31 \$
1556	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE MARS 2014 (3 DE 12)	8 312.42 \$
1557	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT MARS 2014 (4 DE 5)	20 187.60 \$
1558	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	QUOTE-PART 2014 (1 DE 2)	46 966.57 \$
1559	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	INTÉRÊTS REGL. 367-2004	2 341.95 \$
1562	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	104.13 \$
1563	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	104.13 \$
1871	CONTRAT LOISIRS	AUTRES ACTIVITÉS - LOISIRS	1 581.80 \$
1877	D. LANGEVIN INC.	CONTRAT POUR LES RUES 2013-2014	2 299.50 \$
1900	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	433.00 \$
1901	GARAGE STAN CHAGNON	ESSENCE	251.56 \$
1902	COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES	UTILISATION LOCAUX ÉCOLE LUDGER-DUVERNAVY 1 <sup>ER</sup> JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2013	4 114.54 \$
1903	ANIMATION LA FORGE	ACTIVITÉS HIVER KATAG DU 24 JANVIER AU 28 MARS 2014	1 272.01 \$
1904	RELIURE PARÉ INC.	COUVERTURE FLEXIBLE GRAND FORMAT ET RELIURE HISTOIRE/TOPONYMIE	281.73 \$
1906	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUME - BIBLIO	815.98 \$
1907	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUME - BIBLIO	827.04 \$
1908	BUOPRO CITATION	ACHAT DE VOLUME - BIBLIO	777.32 \$
1909	MARCONAIR	ENTRETIEN DU 596 MARIE-VICTORIN	418.50 \$
1910	TRANSPORT C. JACQUES & FILS INC.	PIERRE-SABLE RÉSEAU D'ÉGOUT	285.42 \$
1912	HYDRO-QUÉBEC	BRANCHEMENT AÉRIEN BASSE TENSION (POSTE SURPRESSEUR) 108 C-LAVALLÉE	386.32 \$
1913	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	293.19 \$
1914	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 27/01/2014 POUR LE 302 P-COTEAU PROTECTION INCENDIE ET FORMATION DU 15/02/2014 COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME	960.97 \$
1915	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	559.58 \$
1916	ASS. DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION	COTISATION 2014	100.00 \$
1917	BAYARD PRESSE CANADA INC.	PÉRIODIQUES - BIBLIO	43.63 \$
1918	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	786.12 \$
1919	SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC	MANUEL- ARBRES POUR LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET DE L'EST DE L'ONTARIO - TOME 1	204.65 \$
1920	CREUSAGE R L - AQUEDUC & ÉGOUTS	CREUSAGE PNEUMATIQUE AU 564, 1160 M-VICTORIN, 23 ST-FRANÇOIS, BUSSIÈRES/BOUSQUET	1 422.82 \$
1921	DEMERS QUINCAILLERIE INDUSTRIELLE	ENTRETIEN QUAIS FLOTTANTS	549.81 \$
1922	ISABELLE BOISSEAU	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION TABLE LOISIRS STE-VICTOIRE-DE-SOREL ET POUR JANVIER/FÉVRIER 2014	58.80 \$
1923	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	REMETTRE CONFORME AU CODE D'ÉLECTRICITÉ (CHAUFFAGE) USINE FILTR.	3 024.86 \$
1924	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	ÉCLAIRS D'URGENCE GARAGE/PARCS ET REMPLACER UNE PORCELAINES GARAGE	449.78 \$
1925	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	189.60 \$
1926	IMPRIMERIE DENIS BLANCHETTE ENR.	FOURNITURE DE BUREAU (TABLETTES DE 25 EN 3 COPIES) PROTECTION INCENDIE	86.23 \$
1927	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES 2014	92 288.00 \$
1928	PUBLICATIONS CCH	CODE DES MUNICIPALITÉS, LOIS ET ANNOTATIONS JURISPRUDENTIELLES DU 1/04/2014 AU 1/04/2015	895.65 \$
1929	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE	ACHAT EAU - COMPTEUR PÉRIODE DU 27/01/2014 AU 27/02/2014	81.90 \$
1930	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR ET PIÈCES PROTECTION INCENDIE	545.65 \$
1931	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE ADMINISTRATION	160.91 \$
1932	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION FÉVRIER 2014 (2 DE 12)	12.00 \$
1933	GROUPE SL	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) MARS 2014 (3 DE 12)	40.21 \$
1934	ASD PROMOTION	SUBV. FÊTE SPÉCIALE-BÉNÉVOLES (251 CAHIERS 6 X 9)	2 423.67 \$
1935	CHEVALIERS DE COLOMB DE VERCHÈRES	SUBV. SOIRÉE DE POKER DU 7/02/2014	600.00 \$
1936	SUZANNE GINGRAS	FRAIS DÉPLACEMENT REFER ST-MARC, COMITÉ CULTUREL / VARENNES / CONTRECOEUR / STE-JULIE	101.92 \$
1937	CITOYEN	SUBV. NATATION - FIN MARS 2014	20.00 \$
1938	DAPHNÉE CADIEUX-CÔTÉ	COMMANDITE STAGE ÉDUCATIF EN BELGIQUE/PAYS-BAS 2014	125.00 \$
1939	SARAH-ÈVE RICHARD	PROGRAMME SOUTIEN ÉLITE - NATATION	175.00 \$
1940	MAISON DES JEUNES DE VARENNES	SOUTIEN FESTIVAL JEUNESSE 2014	100.00 \$
1941	ASS. DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QC	COTISATION 2014	386.45 \$
1942	FLEURS, PLANTES ET JARDINS	PÉRIODIQUES - BIBLIO	17.19 \$
1943	LES MACHINERIES S & G MATHIEU ENR.	ENTRETIEN QUAIS FLOTTANTS	1 092.26 \$
1944	LÉGISLATION	COLLOQUE ET FRAIS DÉPLACEMENT ST-BONAVENTURE FONDS MUNICIPAL PROTECTION SOURCE D'EAU	139.15 \$
1945	POMPIER	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION ST-MATHIAS	55.86 \$
1946	POMPIER	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION ST-MATHIAS	55.86 \$
1947	ANDRÉ LAROUCHE	COLLOQUE SÉCURITÉ CIVILE 14/02/2014	338.89 \$
1948	INFO PAGE	SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR PREMIERS RÉPONDANTS (3 DE 12)	157.34 \$
1949	PHILIPPE MOREAU	CONTRAT POUR LES RUES (2 ET 3 DE 5) RANG ST-JOSEPH ET DES ÉRABLIÈRES	2 207.52 \$
1950	RENÉ RIENDEAU (1986) INC.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	174.26 \$
1951	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (2 DE 12)	16 181.42 \$
1952	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES MARS 2014 (3 DE 12)	48 565.00 \$
1953	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES - BIBLIO	95.76 \$
1954	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	LICENCES RADIO 2014 PROTECTION INCENDIE ET VOIRIE	540.00 \$
1955	FÉDÉRATION HISTOIRE DU QC	RENOUVELLEMENT MAGAZINE HISTOIRE DU QUÉBEC TOPONYMIE	50.00 \$
1956	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	CONTRIBUTION SOCAN	583.13 \$
1957	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CHARGEMENT DE NEIGE 16 FÉVRIER 2014	3 048.00 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #1556AU #1559  
 CHÈQUES #1562 AU #1563  
 CHÈQUES #1871 AU #1877  
 CHÈQUES #1900 AU #2024  
 CHÈQUES #2036 AU #2053  
 CHÈQUES #2057 AU #2078

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
1958	HUGUES RACINE	FORMATION COLS BLEUS (3) SOUDURE	156.00 \$
1959	ÉLECTROMOTEUR RICHELIEU INC.	RÉPARATION MOTEUR DU SURPRESSEUR CALIXA-LAVALLÉE	1 796.98 \$
1960	MARTECH INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES (PANNEAUX)	2 667.42 \$
1961	LES INDUSTRIES QUÉBEC BOLTS INC	PIÈCES ET ACCESSOIRES VOIRIE	178.70 \$
1962	CARGILL LTD M2083	SEL	3 017.32 \$
1963	ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTÉE	EQUI-030 DENT DÉFONCEUSE ET EQUI-031 GODET POUR V-35-11	4 111.63 \$
1964	911 PRO	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	198.34 \$
1965	KORVETTE 01	MATÉRIEL FÊTE DES JOUES ROUGES ET DIVERS ADMINISTRATION	58.24 \$
1966	GROUPE J L D - LAGUÉ	ENTRETIEN VÉHICULE	48.67 \$
1967	DEMIX BÉTON/AGRÉGATS	PIERRE-SABLE BRIS D'AQUEDUC AU 1082 MARIE-VICTORIN	1 072.61 \$
1968	GROUPE BISSONNETTE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	56.15 \$
1969	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUME - BIBLIO	41.90 \$
1970	LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC.	ENTRETIEN POMPE VOIRIE	25.87 \$
1971	OXYGÈNE PRO-FUSION INC.	MATÉRIEL DE SOUDURE VOIRIE	62.67 \$
1972	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	46.38 \$
1973	QUÉBEC LINGE DIV. CIE CANADIENNE	PRODUITS HYGIÉNIQUES	77.65 \$
1974	LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC.	VÊTEMENTS PROTECTION INCENDIE	77.36 \$
1975	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	VOIRIE, PARCS, INCENDIE, USINE FILTRATION ET BIBLIOTHÈQUE	514.36 \$
1976	ABR - ENVIRONNEMENT DE BUREAU	FOURNITURE DE BUREAU (CHAISE) PROTECTION INCENDIE	459.90 \$
1977	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU ADM. BIBLIO ET CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	1 263.72 \$
1978	MÉTRO VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DUR./ADM., BIBLIO, VOIRIE ET PROTECTION INCENDIE	183.98 \$
1979	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	56.91 \$
1980	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE TRANSPORT ADMINISTRATION ET LOISIRS	41.35 \$
1981	CONTRAT LOISIRS	AUTRES ACTIVITÉS - LOISIRS	337.00 \$
1982	ARÉO-FEU LTÉE	INC-067 DÉTECTEUR DE GAZ, INC-068 CYLINDRES (8) MSA ET PIÈCES PROTECTION INCENDIE	9 803.80 \$
1983	TENAQUIP LTD	PIÈCES ET ACCESSOIRES VOIRIE ET PROTECTION INCENDIE	1 216.29 \$
1984	BPR-INFRASTRUCTURE INC.	HONORAIRES BAT-041L CHALET PASSE-PARTOUT	10 922.63 \$
1986	RONA BIBEAU (4536631 CANADA INC.)	ENTRETIEN QUAIS FLOTTANTS	2 165.17 \$
1987	LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE	ACHAT DE COMPTEURS D'EAU (7)	5 100.53 \$
1988	RICHARD JOBIN PLOMBERIE	INSTALLATION COMPTEURS D'EAU AU 581, 1160 M-VICTORIN ET AU 495 DE L'INDUSTRIE	660.37 \$
1989	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR ET PIÈCES PROTECTION INCENDIE	106.47 \$
1990	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER 2014, FORMATION CCU DU 15/02/2014 VARENNES	290.57 \$
1991	MD-UN INC.	KIT DE COLMATAGE M.D. PROTECTION INCENDIE	149.47 \$
1992	RESTAURANT DAN'S ENR	REPAS POUR SORTIE DU 6/03/2014 PROTECTION INCENDIE	43.90 \$
1993	ALTO COMMUNICATION	POCHETTE POUR CELLULAIRE PROTECTION INCENDIE	28.73 \$
1994	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE	28.47 \$
1995	MONTY ARCHITECTE	HONORAIRES BAT-041L CHALET PASSE-PARTOUT	13 567.05 \$
1997	HYDRO-QUÉBEC	TRAVAUX DE BRANCHEMENT STATIONNEMENT RUE ST-PASCAL (FACE AU 21)	1 654.46 \$
1998	DUNTON RAINVILLE, AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	8 344.95 \$
1999	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	TRAVAUX BRANCHE 21 ET BRANCHE 22 (FACTURÉS AUX CITOYENS EN 2015)	12 873.92 \$
2000	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIR-024 ÉCLAIRAGE STATIONNEMENT RUE ST-PASCAL (FACE AU 21)	3 091.81 \$
2001	VISA DESJARDINS	STATIONNEMENT FORMATION MTQ LONGUEUIL	8.00 \$
2002	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES HEBD., OFFRE D'EMPLOI POUR ÉTUDIANTS	740.44 \$
2003	IMPRIMERIE MARIETTE RENDERS INC.	MON PATELIN - ANNONCE SUR LE COUVERT OFFRE EMPLOI ÉTUDIANTS	172.46 \$
2004	S.R.S. CONVERGENCE	CARTOUCHES D'ENCRE (4) IMPRIMANTES	317.33 \$
2005	ANDRÉ LAROUCHE	REMBOURSEMENT CONTRAT INFORMATIQUE PROTECTION INCENDIE	100.00 \$
2007	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DUR./VOIRIE, QUAIS FLOTTANTS ET RÉSEAU D'ÉGOUT	718.55 \$
2008	CENTRE D'APPELS	INDICATEUR D'APPEL EN LIGNE	50.59 \$
2011	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	3 056.27 \$
2012	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	APPORTS MUNICIPAUX À L'ÉCOCENTRE JUILLET À DÉCEMBRE 2013 ET MAINTIEN D'INVENTAIRE PÉRIODE MARS 2014	7 024.56 \$
2016	ARMOIRES VERCHÈRES	AMEUB-038 BUREAU SALLE DE CONFÉRENCE	1 360.04 \$
2017	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE ADM./BIBLIO ET FOURNITURE INFORMATIQUE BIBLIO	403.74 \$
2018	ANDRÉ SERGE BLAIS	SERVICES PROFESSIONNELS CONSULTATION POUR 564 ET 670 MARIE-VICTORIN	1 012.50 \$
2019	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER 2014	487.55 \$
2020	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	557.08 \$
2023	IMPRIMERIE DENIS BLANCHETTE ENR.	VIGNETTES STATIONNEMENT QUAI	229.95 \$
2024	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	BACS ROULANTS RÉCUPÉRATION (5)	350.00 \$
2036	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	463.20 \$
2037	QUÉBEC MUNICIPAL	HÉBERGEMENT SITE INTERNET 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 30 AVRIL 2014 (1 DE 3)	137.74 \$
2038	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	750.50 \$
2039	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS DE TRANSPORT ADMINISTRATION	13.48 \$
2041	ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE QC	CONGRÈS ACSIQ 2014	442.65 \$
2042	ACROSPORT BARANI	DÉPÔT SORTIE CAMP DE JOUR 27/06/2014	724.34 \$
2043	CHEZ SOI	PÉRIODIQUES - BIBLIO	22.88 \$
2044	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) FÉVRIER 2014 (2 DE 12)	297.10 \$
2045	GENEVIÈVE LECLERC	ACHAT SPECTACLE DANSE MODERNE	42.49 \$
2046	CITOYENS (4)	SUBV. NATATION - FIN MARS 2014	78.50 \$
2050	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	PARC-054 PISTE CYCLABLE R. JARRET À P-BOISSEAU	553.47 \$
2052	CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2075SP AVRIL 2014 (4 DE 12)	
2053	JYMMY DOUCET ENR.	DROITS D'AUTEUR POUR LA PIÈCE DE THÉÂTRE "SHAMY ET MOUTCH"	86.23 \$
2057	CITOYEN	TRAVAUX CAUSÉS PAR LA FUITE D'EAU DE DÉCEMBRE 2013	200.00 \$
2058	C'EST MOI QUI L'AI FAIT ENR.	PANIER GOURMAND SOUTIEN ACTIVITÉS CULTURELLES	50.00 \$
2059	CBLEUE INC.	SERVICES PROFESSIONNELS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DANS UNE PERSPECTIVE	2 333.99 \$
2060	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES - BIBLIO	136.42 \$
2061	ACTION PATRIMOINE	ADHÉSION 2014	100.00 \$
2062	KINENFORME ENR.	CARDIO MUSCULATION (POUSSETTES) (1 DE 2)	452.72 \$
2063	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE	26 <sup>E</sup> COLLOQUE 1 <sup>ER</sup> , 2 ET 3 MAI 2014	720.00 \$
2064	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPL. MARS 2014 ET REPRODUCTION DE PLANS RÉSEAU D'ÉGOUT	246.00

**MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES**

**APPROBATION DES COMPTES**

CHÈQUES #1556AU #1559  
 CHÈQUES #1562 AU #1563  
 CHÈQUES #1871 AU #1877  
 CHÈQUES #1900 AU #2024  
 CHÈQUES #2036 AU #2053  
 CHÈQUES #2057 AU #2078

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
2065	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	CONGRÈS ANNUEL 11 AU 13 JUIN 2014	586.46
2066	ISABELLE BOISSEAU	FRAIS DÉPL. MARS 2014 ET CONFÉRENCE DE PRESSE STE-JULIE 20 MARS 2014	34.30
2067	PASCAL CARON	TROUSSE BRUMISATION FÊTE NATIONALE	22.27
2068	CARGILL LTD M2083	SEL	1 710.73
2069	ASS. DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QC	ANIMATION - BIBLIO	367.88
2070	ACIER PICARD	PIÈCES ET ACCESSOIRES VOIRIE	383.66
2071	SOLMATECH INC.	BAT-041L CHALET PASSE-PARTOUT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION	6 093.68 \$
2072	VILLE DE SAINTE-JULIE	TOURNOI GOLF (4 SOUPERS)	380.00 \$
2073	CAMIONS CARL THIBAUT INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	142.36 \$
2074	CITOYEN	PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES	100.00 \$
2075	COVABAR -COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VAL. DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU	COTISATION 2014	150.00 \$
2076	LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	155 NORMES OUVRAGES ROUTIERS -TOME 5	97.16 \$
2077	GROUPE ZABO	SUBV. PAGE PUBLICITAIRE TOURNOI HOCKEY 2014	150.00 \$
2078	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUME - BIBLIO	151.89 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER)	4 846.30 \$
		SALAIRES (INCLUS SALAIRES PROTECTION INCENDIE - MARS/AVRIL 2014)	65 943.02 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	30 015.15 \$
		TOTAL:	538 529.16 \$
	<b>RÈGLEMENT 468-2012 RUES ST-ALEXANDRE ET AUTRES</b>		
2021	DANIS CONSTRUCTION INC.	DÉCOMPTE #6	29 220.95 \$
	<b>RÈGLEMENT 483-2013 RUES BUSSIÈRES ET AUTRES</b>		
1985	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	HONORAIRES	6 751.91 \$
2051	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	HONORAIRES	5 001.41 \$

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 mars 2014

Luc Forcier,  
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

\*\*\* NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # 1905 (1 DE 2)  
 CHÈQUE # 2006 (1 DE 2)  
 CHÈQUES #2009,2010 (1 DE 3)

CHÈQUES ANNULÉS

#1911 MAUVAISE ADRESSE  
 #1996 MAUVAISE ADRESSE  
 #2015 ANNULATION  
 #2022 REMPLACÉ PAR #2065

CHÈQUE #1871 EST LA SOMME DES CHÈQUES #1871 AU #1876  
 CHÈQUE #2046 EST LA SOMME DES CHÈQUES #2046 AU #2049